

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU PROCES VERBAL DU 20 OCTOBRE 2022

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, M. CAPET, A. ARNAUD, J. MOREL, L. GRESSET,

L. GUILLAUME, F-H. LOERCH, L. RICHARD, M. FONGELLAS

Excusés : A. JACQUET donne pouvoir à M. GUYON, G. GERBOD, T. GERARD donne pouvoir à

A. ARNAUD

Absent : J. FOURNIER

Secrétaire de séance : O. PERRAD

Convocation du 17 octobre 2022

1) Approbation compte-rendu du 22/09 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre, à l'unanimité et nomme Olivier PERRAD comme secrétaire de séance.

2) Subventions associations

Un courrier a été envoyé aux présidents des associations leur précisant la possibilité d'adresser une demande de subvention 2022. La demande doit comporter le montant de subvention sollicité et l'objet de cette subvention et afin de permettre l'examen des dossiers, chaque demande doit comprendre :

- Le compte-rendu de l'AG de l'association ;
- Le budget réalisé de l'année écoulée ;
- Le budget prévisionnel 2022.

Suivant les associations, les demandes sont plus ou moins complètes.

Madame le Maire en fait la lecture des différentes demandes.

Mailys Capet présente un état des dernières années et après avoir débattu, le conseil municipal alloue les subventions aux différentes associations.

- ENB : 51 000 €
- Coopérative scolaire : 1 000 € pour Noël et 11 €/élève pour sorties scolaires (43 élèves) : 473 €
- USEP : 200 €
- APEB : 250 €
- Chasse : 100 €
- Fougères : 300 €
- Ecole cyclisme : 200 €
- Chorale : 300 €
- Jeunes : 100 €
- Ski club : 500 € habituellement et 350 € participation achat badges ski fond
- Trans'organisation : 1 000 €
- Pompiers : 1 200 €
- Comité animation : 250 €
- Souvenir français : 50 €
- Donneurs de sang : 50 €

A noter également une subvention de fonctionnement pour Elan Nordique Bellefontaine de 51 000 € (avance de trésorerie).

A partir de l'année prochaine, le courrier de la mairie sera adressé en début d'année afin que

la détermination des subventions soit établie avant le montage du budget de l'année en cours. Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Epicéa

Suite à la réception des dossiers de candidature par l'EPF, M. Thirion, (actuel chef cuisinier de Milead) est retenu.

Une convention d'occupation précaire va être signée avec l'EPF jusqu'en 06/2023. Cette convention confère donc le restaurant ainsi que les deux appartements au-dessus (utilisés par lui-même et ses employés). Après cette échéance, un bail commercial pourra être envisagé (bail 3 / 6 / 9).

Le loyer mensuel de 2 000 € sera versé à l'EPF et viendra directement rembourser l'achat.

Concernant la licence IV, un stage de trois jours est obligatoire pour le gérant.

La signature de la convention interviendra semaine 43 pour une ouverture du restaurant envisagée aux alentours du 15/11. Celui-ci devrait être ouvert chaque jour de 6h à 22h30, en proposant la vente de journaux, de pain/viennoiseries, et la cantine scolaire à partir du début de l'année 2023.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

4) Tarifs secours Sogestar

La Sogestar gère les secours de ski nordique sur la partie du Grand Remblai et le reste du site est organisé par le service public. Les tarifs présentés par la Sogestar, subissent une légère augmentation du fait des diverses évolutions des couts, et sont identiques pour toutes les communes du secteur.



TARIFICATION SECOURS DOMAINES SKIABLES 22-23

0,50% 0,40% 1,00% 1,90% 1,00% 1,80% **1,10%**

Territoire Station - Alpin / Nordique							
TARIFS PRESTATION SOGESTAR	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Petits soins	47 €	47 €	48 €	49 €	49 €	50 €	50 €
Zone rapprochée	194 €	195 €	197 €	201 €	203 €	207 €	209 €
Zone éloignée	337 €	338 €	342 €	348 €	352 €	358 €	362 €
Hors piste ou piste fermée	673 €	676 €	682 €	695 €	702 €	715 €	722 €
Pisteur secouriste	34 €/h	34 €/h	35 €	35 €	36 €	37 €	37 €
Motoneige ou quad avec chauffeur	92 €/h	93 €/h	94 €	95 €	96 €	98 €	99 €
Engin de damage avec chauffeur	145 €/h	145 €/h	147 €/h	150 €/h	151 €/h	154€/h	156€/h
TARIFS PRESTATION AMBULANCES 4 VILLAGES							
Les Rousses, Morez, Saint Claude, Champagnole	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €

Il convient aux communes de faire un avenant aux contrats relatifs à la distribution des secours avec la Sogestar mentionnant les tarifs de prestation Sogestar 2022-2023.

Territoire Station - Alpin / Nordique

TARIFS AUX VICTIMES DELIBERES PAR COMMUNES	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Petits soins	51 €	51 €	52 €	53 €	54 €	55 €	56 €
Zone rapprochée	210 €	211 €	213 €	217 €	219 €	223 €	225 €
Zone éloignée	364 €	365 €	369 €	376 €	380 €	387 €	391 €
Hors piste ou piste fermée	727 €	730 €	737 €	751 €	759 €	773 €	781 €
Pisteur secouriste	37 €/h	37 €/h	38 €/h	39 €/h	39 €/h	40€/h	40€/h
Motoneige ou quad avec chauffeur	99 €/h	99 €/h	100 €/h	102 €/h	103 €/h	105€/h	106€/h
Engin de damage avec chauffeur	157 €/h	158 €/h	159 €/h	162 €/h	164 €/h	167€/h	169€/h
Evacuation Ambulances Les Rousses, Morez, Saint Claude, Champagnole	486 €	486 €	486 €	486 €	486 €	486 €	486 €

Il convient aux communes de délibérer les tarifs 2022-2023 et d'actualiser l'arrêté de remboursement en annexant la répartition géographique des zones d'intervention.

Territoire Suisse - Massif de la Dôle

TARIFS AUX VICTIMES VALIDES PAR SOGESTAR	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23	22-23 en CHF
Petits soins	51 €	51 €	52 €	53 €	56 €	57 €	58 €	58 CHF
Zone rapprochée	210 €	211 €	213 €	217 €	229 €	233 €	236 €	236 CHF
Zone éloignée	364 €	365 €	369 €	376 €	397 €	404 €	409 €	409 CHF
Hors piste ou piste fermée	727 €	730 €	737 €	751 €	793 €	807 €	816 €	816 CHF
Pisteur secouriste	37 €/h	37 €/h	38 €/h	39 €/h	40 €/h	41 €/h	41 €/h	41 CHF/h
Motoneige ou quad avec chauffeur	99 €/h	99 €/h	100 €/h	102 €/h	108 €/h	110 €/h	111 €/h	111 CHF/h
Engin de damage avec chauffeur	157 €/h	158 €/h	159 €/h	162 €/h	171 €/h	174 €/h	176 €/h	176 CHF/h
Evacuation Ambulances	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	

Sogestar - P. Amizet - août 2022

Ces tarifs sont approuvés par le conseil municipal.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Délibération groupement commande vélo

Fabienne JOBARD fait un point sur le projet « Plan vélo ». L'opportunité financière (subventions de la DREAL, de l'ADEME ...) concernant ce gros projet est intéressant, notamment concernant les futurs aménagements, comme des chaudières, des pistes cyclable, etc... Il est donc nécessaire de créer un groupement de commandes afin que les communes membres puissent bénéficier des prix l'accord cadre (marché public). Le conseil municipal doit donc se positionner sur l'adhésion à ce groupement de commandes.

Un chargé de mission est nommé et va piloter toutes les démarches, les consultations de tarifs, de matériaux, les dossiers de subventions, l'établissement d'un budget, la passation de marchés, etc.... Il fera également le lien avec chaque commune.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Tarifs salle des fêtes

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes et d'instaurer un tarif chauffage hivernal du 01/10 au 01/05 afin de prendre en compte une partie de l'augmentation des coûts de l'énergie. A noter également que les tarifs n'ont pas été revus depuis dix ans environ !

Les différents tarifs sont réajustés et précisés dans la délibération afférente et seront applicables à partir du 01/01/2023.

A noter : un chèque de caution de 400 € est à fournir à l'état des lieux d'entrée, non restitué en cas de dégradations et si nécessité d'intervention d'une société de nettoyage, si l'agent l'estime nécessaire.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES de BELLEFONTAINE

S'adresser à Charlotte Guérin par téléphone : 06 31 24 03 97

Email : salledesfetesbellefontaine@gmail.com

Attestation d'assurance obligatoire,

Caution : chèque de 400 €

TARIFS SALLE DES FÊTES		
PRESTATION	Du 1 /05 au 30/09	Du 1/10 au 30/04
JOURNÉE OU SOIRÉE hors week end		
Résident	150,00 €	175,00 €
Résident avec cuisine et vaisselle	220,00 €	245,00 €
Extérieur à la commune	220,00 €	245,00 €
Extérieur à la commune avec cuisine et vaisselle	290,00 €	315,00 €
Petite salle seulement sans cuisine (cloison fermée)		
Résident	100,00 €	125,00 €
Extérieur à la commune	150,00 €	175,00 €
WEEK-END		
Résident	280,00 €	330,00 €
Résident avec cuisine et vaisselle	330,00 €	380,00 €
Extérieur à la commune	380,00 €	430,00 €
Extérieur à la commune avec cuisine et vaisselle	450,00 €	500,00 €
Petite salle seulement sans cuisine (cloison fermée)		
Résident	180,00 €	230,00 €
Extérieur à la commune	220,00 €	270,00 €
SALLE HORS-SAC		
Par personne	1,50 €	
Personne handicapée	gratuit	
ASSOCIATION COMMUNALE/ ECOLE/COLONIE/ESF/AG/EXPO		
	gratuit	
ASSOCIATION non communale pour une animation publique avec entrée libre	forfait charges à 50 €	forfait charges à 80 €

UTILISATION DE LA SALLE HORS SAC de BELLEFONTAINE

S'adresser à Pascal Jobard Elan Nordique Bellefontaine Tel : 03 84 33 40 49 ou 06 11 57 34 12

email : accueil.enb@gmail.com

Tarifs : 1,50 € par personne

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) Madame le Maire a reçu une proposition de panneaux par Athenas à titre gracieux. Cette association agit pour la sauvegarde du lynx. Athenas offre deux panneaux par commune, pour inciter l'automobiliste à ralentir pour éviter les accidents avec les animaux.

Olivier Perrad, indique que ces panneaux n'ont à priori aucun caractère réglementaire. Une demande d'autorisation d'installation sera adressée au Conseil départemental, pour installer ce panneau aux deux entrées du village.

Vote à main levée : 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

- 2) Commission SICTOM : Laura GUILLAUME précise qu'elle a demandé au Sictom, des informations quant au changement des couvercles de molocks cassés. Malheureusement le fournisseur a fait faillite, l'approvisionnement des couvercles n'est donc plus possible ! Le souci est plus important car il est question de devoir changer le molocks complet ! Affaire à suivre.

- 3) Madame le Maire fait part au conseil municipal ; du projet « Echappée Bienne » qui prévoit la revalorisation du centre de Morez pour un budget de 5 millions d'euros. Ce sujet à été évoqué en fin de bureau communautaire et M. le Maire de Morez demande si la communauté de communes serait prête à participer à ce projet, et souhaitait lors de ce dernier bureau avoir l'avis des différentes communes pour éventuelle participation. l'étude est en cours.

- 4) Travaux en cours :

- la réfection du mur du cimetière a été réalisée. Les travaux semblent très satisfaisants.
- Demande de suspendre l'éclairage du hall de la maire, pas utile et participe à la réduction des couts d'énergie. Demande faite auprès des services techniques

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 26 octobre2022